

République française



Département de l'Hérault
Arrondissement de Lodève

Note aux parents d'élèves

Dans ce contexte difficile que nous traversons tous, il est essentiel de rappeler les bonnes attitudes, afin de nous préserver, de protéger autrui et de demeurer dans un cadre réglementaire.



Depuis le 17 octobre 2020, **le port du masque est obligatoire sur l'ensemble des communes du département de l'Hérault** (Arrêté préfectoral n°2020.01.1184) et notamment :

Article 12 : Dans l'ensemble des communes du département, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus :

- o dans tous les marchés, brocantes, vides greniers, foires, fêtes foraines et parcs d'attraction ou de loisirs, habituels ou occasionnels ;
- o dans un rayon de 30 mètres des entrées et sorties des établissements scolaires accueillant et recevant des enfants mineurs, à savoir, les écoles, les collèges, les lycées, les crèches, complexes sportifs, établissements culturels, gares, aéroports et stations de bus et de tramways ;
- o sur l'ensemble des sites de l'université de Montpellier, de l'université Paul Valéry Montpellier 3, et de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier dont les sites figurent en annexe 2 à 4 du présent arrêté.

Dans l'intérêt de tous, le préfet de l'Hérault appelle la population à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus.



Malheureusement, aux mesures restrictives liées au COVID19, vient s'ajouter la lutte contre le terrorisme. Le 1^{er} Ministre, Jean Castex, a hissé le plan Vigipirate à son niveau le plus haut : "Urgence attentat". Une décision qui a un impact sur l'organisation des écoles, puisqu'elle vise une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Ainsi la principale conséquence à prendre en compte est surtout d'éviter les attroupements devant les établissements scolaires. **Il est demandé aux parents de ne pas s'attarder quand ils amènent ou viennent récupérer leurs enfants à l'école.** L'enceinte de l'école sera totalement fermée. Une sonnette existe au portillon (côté Route).

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication et votre bienveillance,

Le Maire, Jacques ARRIBAT

